



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 276-66-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 276-66-2023 amendant le règlement numéro 276-2 concernant la circulation et la sécurité publique afin d'ajouter des panneaux d'arrêts obligatoires et une traverse de zone de sécurité pour piétons.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 23^e jour du mois d'août 2023.

La greffière,

Me Marie-Josée Bédard